

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2014

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45
  
- Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 2 décembre 2014, s'est réuni le mardi 9 décembre 2014 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Brigitte VIDAL, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alexandra ARDISSON, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jonathan TURRILLO (prend part aux délibérations N°232 à 277 et 279)  
Madame Muriel CHABERT (prend part aux délibérations N°232 à 277 et 279)  
Madame Alexandra ARDISSON (prend part aux délibérations N°232 à 236)  
Madame Magali CONESA (prend part aux délibérations N° 232 à 248)

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-Marc GARNIER
- Monsieur Pascal PELLEGRINO

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Madame Valérie COPIN (prend part aux délibérations N°237 à 280)

/

PROCURATION :

- Monsieur Jonathan TURRILLO à Madame Patricia ROBIN
- Madame Valérie COPIN à Monsieur Gilles RONDONI
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Madame Brigitte VIDAL
- Madame Muriel CHABERT à Madame Claude MASCARELLI
- Monsieur Pascal PELLEGRINO à Monsieur Jérôme VIAUD
- Madame Alexandra ARDISSON à Madame Mélanie ZARRILLO
- Madame Magali CONESA à Monsieur Damien VOARINO

Chems SALLAH est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

## **2014 - 232      INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Mahamadou SIRIBIE en qualité de conseiller au sein du Conseil Municipal.
- **PRENDRE ACTE** que l'ordre du tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

## **2014 - 233      SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT**

**Monsieur le Maire**

- **SUPPRIMER** le 11<sup>ème</sup> poste d'adjoint au maire,
- **PRENDRE ACTE** que l'ordre du tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

## **2014 - 234      COMMISSIONS MUNICIPALES MODIFICATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION OPTIMISATION ET PERFORMANCE DES MOYENS ET RESSOURCES**

**Monsieur le Maire**

- **DESIGNER** comme représentant du conseil municipal au sein de la Commission Optimisation et performance des moyens et ressources en remplacement de M. André MASSON : Madame Anne-Marie DUVAL.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

## **2014 - 235      COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX REPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**Monsieur le Maire**

- **NOMMER** un membre suppléant suivant : Monsieur Mahamadou SIRIBIE

La commission consultative des services publics locaux sera ainsi composée de :

- **8 membres titulaires suivants :**
- M. Christophe MOREL
- Mme Nicole NUTINI
- M. Jonathan TURRELLO
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Murièle CHABERT
- Mme Magali CONESA
- M. Jean-Marc DEGIOANNI
- **8 membres suppléants suivants :**
- Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Mme Mélanie ZARRILLO
- Mme Brigitte VIDAL

- M. Philippe BONELLI
  - M. Jean-François LAPORTE
  - Mme Jocelyne BUSTAMENTE
  - Mme Mekia ADDAD
  - Mme Corinne SANJUAN
- **3 associations suivantes représentées par leur président ou vice-présidents:**
  - Le Club des Entrepreneurs
  - FORUM
  - Une association locale de consommateurs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 236          BUDGET PRINCIPAL  
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4**

**Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 4 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 13 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 237          BUDGET ANNEXE  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

**Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** la décision budgétaire modificative n°2 du Service Public d'Assainissement Non Collectif par chapitre, telle qu'elle vous est proposée.

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DEPENSES	21 2188	Immobilisations corporelles	2 182,30 €
<b>EXPLOITATION</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DEPENSES	011 618	Divers	16 502,11 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 238      BUDGET ANNEXE  
REGIE D'EXPLOITATION CINEMA STUDIO  
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

**Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** la décision budgétaire modificative n°2 de la Régie d'exploitation du cinéma Studio par chapitre, telle qu'elle vous est proposée.
- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'exploitation à hauteur de 70 000 euros, compte tenu de la décision du conseil municipal de maintenir un cinéma de proximité sous la forme d'art et d'essai et des contraintes particulières liées à l'activité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 239      BUDGET PRINCIPAL  
DUREE D'AMORTISSEMENT ARTICLE BUDGETAIRE 208X**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** la durée d'amortissement des articles budgétaires 208X telle que définie :

catégorie	Durée amortissement votée (années)	Article budgétaire concerné
Autres immobilisations incorporelles	10	208X

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 240      **BUDGET PRINCIPAL**  
**AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**  
**PRIMITIF 2015**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée ci-dessous
  - **Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 240.000 €
    - Autorisation demandée : 240.000 € \* 25%= 60.000 €
  
  - **Chapitre 204 « subventions d'équipements versées »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 403.000 €
    - Autorisation demandée : 403.000 € \* 25%= 100.750 €
  
  - **Chapitre 21 « immobilisations corporelles »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 1.150.000 €
    - Autorisation demandée : 1.150.000 € \* 25%= 287.500 €
  
  - **Chapitre 23 « immobilisations en cours »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 3.365.000 €
    - Autorisation demandée : 3.365.000 € \* 25%= 841.250 €
  
  - **Chapitre 926 « ingénierie et conduite projet de renouvellement urbain »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 30.000 €
    - Autorisation demandée : 30.000\* 25%= 7.500 €
  
  - **Chapitre 927 « requalification ilots dégradés projet de renouvellement urbain »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 5.977.000 €
    - Autorisation demandée : 5.977.000 € \* 25%= 1.494.250 €
  
  - **Chapitre 928 « aménagements »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 1.330.000 €
    - Autorisation demandée : 1.330.000 € \* 25 % = 332.500 €
  
  - **Chapitre 929 « équipements et locaux associatifs »**
    - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : .159 €
    - Autorisation demandée : 1.910.000 € \* 25%= 477.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 241 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE  
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2015**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de l'eau potable, dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée ci-dessous :
  - **Chapitre 23 « immobilisations en cours »**
  - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 410.000 €
  - Autorisation demandée : 410.000 € \* 25%= 102.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 13 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 242 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT  
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2015**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de l'assainissement, dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée ci-dessous :
  - **Chapitre 23 « immobilisations en cours »**
  - Crédits ouverts au budget primitif 2014 : 600.000 €
  - Autorisation demandée : 600.000 € \* 25%= 150.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 13 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 243 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE BUDGETAIRE 2015 – AVANCES**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** le versement d'avances sur subventions de fonctionnement à certaines associations.
- **AUTORISER** le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 244 DISSOLUTION DU SITPG  
PRINCIPE DE REPARTITION ACTIF PASSIF**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** le principe de dissolution du syndicat intercommunal de télévision du pays grassois
- **APPROUVER** les modalités de dissolution et la répartition de l'actif ou du passif de la façon suivante :

**1. Les biens meubles et immeubles**

a. Les biens mis à disposition par les communes membres au SITPG seront transférés, à compter de la date de dissolution du syndicat, à la commune qui à l'origine les avaient mis à la disposition du SITPG lors de son adhésion.

Ainsi, chaque commune reprend les biens qu'elle avait mis à la disposition du syndicat, et de ce fait dispose à nouveau des droits et obligations s'y rattachant. Il en est de même pour les dettes afférentes auxdits biens. Ces biens sont par conséquent réintégrés dans le patrimoine communal pour leur valeur nette comptable.

b. Les biens propriétés du syndicat seront répartis entre les communes membres selon le critère de territorialisation des équipements.

Ainsi, les biens seront répartis entre les communes membres en fonction de leur implantation territoriale, ils seront, par conséquent, dévolus à la collectivité sur le territoire de laquelle ils sont implantés.

Les communes auxquelles seront dévolus lesdits biens seront alors substitués dans tous les droits et obligations du syndicat. Ces biens seront par conséquent réintégrés dans le patrimoine des communes auxquelles ils sont dévolus.

BIENS	PARCELLE	ADRESSE	DEVOLUTION
Abris pour émetteur	BN n°487	Lieu dit « Les trois portes »	Grasse
Récepteur décodeur	Section B n°806	Lieu dit « Pas de la Faye »	Saint Vallier De Thiey
Emetteur (couverture TNT)	Section B n°806	Lieu dit « Pas de la Faye »	Saint Vallier De Thiey
Etudes d'implantation			Saint Vallier De Thiey
Frais d'accès TNT			Saint Vallier De Thiey

**2. Les contrats en cours**

Les contrats seront exécutés dans leurs conditions antérieures à la dissolution et ce jusqu'à leur terme. Les obligations financières de chaque commune vis-à-vis des cocontractants seront déterminées au prorata des prestations dont chacune bénéficiera.

OBJET DU CONTRAT	PARTIES	DUREE	CHARGE DES OBLIGATIONS FINANCIERES
BAIL DE LOCATION Grasse 1 Parcelle BN n°487	SITPG / TDF	6 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Grasse
BAIL DE LOCATION Grasse 2 Parcelle AZ n°223	SITPG / TDF	6 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Grasse
CONTRAT DE MAINTENANCE Réémetteur Saint Vallier	SITPG / SELECOM SA	4 ans à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2012	Saint Vallier De Thiey
CONTRAT D'HEBERGEMENT TNT	SITPG/ TDF	5 ans à compter de la date de mise en service	Saint Vallier De Thiey



Les contrats d'assurance du SITPG seront résiliés à la date de la dissolution. Les communes seront ainsi tenues de s'assurer pour leurs biens.

### 3. La clef de répartition

L'actif de nature financière au jour de la dissolution du SITPG, sera réparti entre les communes au regard d'une clef financière.

Il paraît opportun de procéder à une répartition entre les communes adhérentes selon le même modèle que la répartition des dépenses de fonctionnement prévue au sein des statuts du SITPG soit au prorata de la population des communes membres.

Le calcul de la clef de répartition sera réalisé au regard du dernier recensement (donnée INSEE).

COMMUNES	POPULATION	CLEF FINANCIERE
GRASSE	52824	64.64%
AURIBÉAU SUR SIAGNE	3089	3.78%
PEYMECADE	8115	9.93%
PEGOMAS	7166	8.77%
LE TIGNET	3264	3.99%
SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	3761	4.60%
SAINT VALLIER DE THIEY	3507	4.29%
<b>TOTAL</b>	<b>81726</b>	<b>100%</b>

### 4. La trésorerie

La trésorerie à la date de clôture sera répartie entre les membres selon la clef financière adoptée ci-dessus.

Les résultats d'exploitation de l'exercice et le solde d'exécution seront répartis entre les membres par application de la clef de répartition définie à l'article 3.

### 5. Répartition des postes du passif (hors emprunt)

L'ensemble des comptes créditeur (hors emprunt) sera reparti comptablement entre les communes membres au regard de la clef de répartition adopté à l'article 3.

### 6. Reste à recouvrer et à payer / mandats et titres de rattachements

Les restes à recouvrer à la date de clôture seront dévolus aux communes membres en fonction de la nature et l'affectation de la créance. A défaut d'identification de la commune débitrice, les restes à recouvrer seront dévolus à la commune de Grasse qui fera son affaire de leur recouvrement.

Les éventuels restes à payer à la date de clôture seront dévolus sur même modèle.

Il en sera de même des factures non parvenues (mandat de rattachement) et des titres restant à émettre au titre de l'exercice clos (titre de rattachement).

### 7. Les archives

Les archives du SITPG seront conservées dans leur intégralité par le service des archives municipales de la ville de Grasse. Les dossiers utiles aux affaires en cours seront transférés à la commune du lieu d'implantation de l'équipement concerné.

- **TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Préfet pour lui permettre de prendre l'arrêté définitif de dissolution.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 245      COMPTE-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE DES SERVICES DELEGUES**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels.

**2014 – 246      RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE – EXERCICE 2013**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE** acte des rapports suivants :
  - DSP Casino – SA Casino de Grasse
  - Concession Gaz – GrDF,
  - DSP assainissement - Lyonnaise des Eaux,
  - DSP eau potable - Lyonnaise des Eaux,
  - Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
  - DSP restauration scolaire et municipale – Sodexo,
  - DSP d'enlèvement, mise en fourrière et gardiennage de véhicules,
  - DSP d'exploitation des parcs de stationnement – Vinci Park :
    - Notre Dame des Fleurs / Martelly,
    - La Foux,
    - Honoré Cresp,
    - Hôtel de Ville – Cathédrale.
  - Le service public d'assainissement non collectif (SPANC),
  - La Régie des Parkings Grassois.

**2014 - 247      RENOUVELLEMENT URBAIN  
OPAH – RU 2009 - 2014  
SUBVENTION POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures acquittées après contrôle par les services de la Ville de la conformité des travaux et avis de l'Architecte des Bâtiments de France;
- **DIRE** que les sommes précitées seront inscrites au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 248      RENOUELEMENT URBAIN  
SPL GRASSE DEVELOPPEMENT  
CONCESSION D'AMENAGEMENT EN CENTRE HISTORIQUE  
REQUALIFICATION DE L'ILOT GOBY  
CESSION A LA SPL GRASSE DEVELOPPEMENT PAR LA VILLE DE GRASSE D'UN LOT  
DE COPROPRIETE DE LA PARCELLE BE 32 SITUEE 27 RUE PAUL GOBY**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** la modification à état descriptif de division de la parcelle BE 32 pour créer un lot 17 constituant la désignation des lots 14 et 15 précédemment annulés à tort sur cette même parcelle.
- **APPROUVER** la rétrocession au profit de la SPL Grasse Développement, à l'euro symbolique du lot 17 de la parcelle BE 32 en vue de procéder à la restructuration de l'îlot Goby au titre de la convention ANRU.
- **DIRE** que les frais préalables à la signature de cet acte (modificatif à EDD ; diagnostics plomb et amiante ; loi Carrez ; état des risques) sont à la charge de la SPL Grasse Développement qui s'y oblige.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 249      RENOUELEMENT URBAIN  
OPERATIONS FACADES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA  
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les secteurs prioritaires de la Place aux Aires et de la rue Jean Ossola;
- **DIRE** que ces sommes seront inscrites aux Budgets primitifs de la Ville correspondants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 250      SPL GRASSE DEVELOPPEMENT  
PROCEDURE D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** les Statuts tels qu'issus de la procédure d'augmentation de capital de la SPL Grasse Développement et des modifications proposées annexées à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 251      PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI- FAITS SURVENUS PLACE DE LA BUANDERIE**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle aux agents de la Police Municipale suivants : M. Alain BATOCCHIONI et M. Patrick MICHAUDET.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 252      PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS AU CENTRE VILLE**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle aux agents de la Police Municipale suivants : M. Vincent FABBRI et M. Sébastien JAUME.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 253      BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES  
CONVENTION AVEC LA LUDOTHEQUE POUR EMPRUNT JEUX**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe qui permet l'adhésion du service des Bibliothèque & Médiathèques à la Ludothèque de l'Oiseau bleu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 254      BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES  
PLAN PLURIANNUEL DE NUMERISATION DE COLLECTIONS PATRIMONIALES  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter des subventions aux taux maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits sur le budget 2015 et suivants le principe de l'inscription au budget communal des sommes permettant le maintien de ces opérations pour les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 255      BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE  
EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'achat de cette application informatique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 256      MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET  
MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
MEDIATION VERS LE PUBLIC SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE  
DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur, pour le financement de la médiation scolaire et hors temps scolaire au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et à la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 257      MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET  
MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
CONSERVATION PREVENTIVE ET NUMERISATION DES COLLECTIONS  
DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le financement de la conservation préventive et la numérisation des collections du Musée d' Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 258      MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET  
MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
RESTAURATION DES COLLECTIONS  
DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le financement de la restauration des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 259      ARCHIVES COMMUNALES  
DEPOT DU FONDS CAVALLIER FRERES  
SIGNATURE DE LA CONVENTION

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de dépôt d'archives avec les héritiers de la société Cavallier Frères.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 260      CINEMA STUDIO  
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **ADOPTER** les nouveaux tarifs des droits d'entrée du « Cinéma Studio » figurant dans l'annexe ci-jointe  
**La nouvelle tarification est soulignée**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

## ANNEXE : TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE

### ET DE LOCATION DES SALLES

#### Droits d'entrée individuels

**Tarif normal : 7 € T.T.C.**

**Tarif réduit : 5,50 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :**

- jeunes de moins de 18 ans, lycéens et étudiants,
- seniors (+ de 60 ans),
- chômeurs et Rmistés,
- groupe de 10 personnes et plus,
- le dimanche pour tous aux séances de 14 h 30 et 15 h
- associations cinéphiles extérieures

**Tarif réduit : 5,20 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :**

- associations grassoises de cinéphiles
- comités d'entreprises : carnet de 10 places : 52 € T.T.C.

**Tarif réduit : 3 € T.T.C.**

- titulaires de la carte d'adhésion "Parfum de Grasse" 2013 jusqu'à Avril 2014
- groupes d'élèves accompagnés d'un enseignant (10 élèves et plus)
- groupes de l'Office Municipal des Retraités (10 personnes et plus)

**Tarifs des opérations nationales :**

- "École et Cinéma" : 2 € T.T.C.
- "Collège au Cinéma" : 2,50 € T.T.C.
- "Lycéens au Cinéma" : 2,50 € T.T.C.
- "La Fête du Cinéma" (fin juin-début juillet) : tarif normal la 1<sup>ère</sup> séance puis 3,50 € T.T.C. chaque séance suivante
- "La Rentrée du Cinéma" (3 jours en septembre) : 3,50 € T.T.C.

#### Abonnements

- carnet 10 places : 52 € T.T.C. soit 5,20 € TTC la place
- Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Grasse, carnet 10 places : 30 € T.T.C. soit 3,00 € TTC la place

#### Gratuités :

- Dédommagements en cas d'annulation de séance
- Séances de projection des courts métrages dans le cadre du Festival «Les Toutes Premières Fois»
- Organisateurs officiels, comité de sélection des courts métrages et du jury du Festival « Les Toutes Premières Fois » sur présentation d'un justificatif, à toutes les séances du festival
- Bénéficiaires du dispositif Ville Vie Vacances, dans le cadre de l'opération Passeurs d'Images
- Cinq places mensuelles pour le public suivi par le C.C.A.S. de la Ville de Grasse (Culture du Cœur, bénéficiaires du Vestiaire municipal, etc)

#### Location des salles (par salle et par jour) :

- Comités d'entreprises : 700 € T.T.C.
- Associations grassoises de cinéphiles : 220 € T.T.C.
- Associations culturelles grassoises : 220 € T.T.C.
- Associations culturelles non grassoises : 550 € T.T.C.

**2014 - 261      AMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR DE ROUQUIER  
CESSION AU CONSEIL GENERAL D'UN DELAISSE**

**Monsieur Christophe MOREL**

- **CONSTATER** la désaffectation du délaissé de voirie dont l'emprise figure au plan annexé,
- **AUTORISER** son déclassement du domaine public communal,
- **APPROUVER** la cession au Conseil Général du délaissé issu de parcelles cadastrés en section EH et EI pour respectivement 54 m<sup>2</sup> et 13 m<sup>2</sup> appartenant à la commune moyennant l'euro symbolique.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de cession ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 262      INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS  
MODIFICATION DU TABLEAU DE REPARTITION**

**Madame Valérie COPIN**

- **ADOPTER** l'enveloppe maximale des indemnités de fonction des élus à hauteur de 110% de l'indice brut 1015 et du produit de 44% de l'indice brut 1015 par le nombre de 16 adjoints,
- **APPROUVER** la modification du tableau annexé à la présente délibération de répartition du montant des indemnités de fonction des élus dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus.
- **TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 263      FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** un taux unique d'avancement de grade de 100% de l'effectif remplissant les conditions requises pour les années 2015 à 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.



2014 - 264 VILLE DE GRASSE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES  
CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Madame Valérie COPIN

- **ACCEPTER** la mise à disposition à temps partagé du Service de Médecine Préventive et Professionnelle auprès de la Communauté D'Agglomération du Pays de Grasse et du CCAS selon les quotités de temps de travail définies :  
Médecin de Médecine Professionnelle et Préventive :
  - CAPG: 6% pour un temps plein.
  - CCAS: 6% pour un temps plein.Secrétariat Médical :
  - CAPG: 2.25% pour un temps plein.
  - CCAS: 2.25% pour un temps plein.
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 265 BOURSES ELITES  
ADOPTION-ATTRIBUTION

Monsieur Gilles RONDONI

- **ATTRIBUER** une bourse de : 450 € à Guillaume ALCAYDE
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 450 € à Marie-Lou BERTHIER
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Céline BOUSREZ
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 400 € à Célia BREMOND
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 900 € à Fabien COTTA
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 800 € à Charlotte DALMASSO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Jean-Philippe GHIGO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 500 € à Pauline GRAC
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Luna MENARDO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 450 € à Zao MENARDO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 400 € à Simon MEURANT
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 500 € à Alexis RAYNAUD
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Roza SOPOSKI
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Florian ZAWADKA
- **DIRE** que le crédit correspondant est inscrit au BP 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**Madame Dominique BOURRET**

**- du lycée Amiral de Grasse**

- en tant que titulaire :  
- Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :  
- Monsieur Jonathan TURRILLO

**- du LEP de Croisset**

- en tant que titulaire :  
- Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :  
- Monsieur Philippe BONELLI

**- du lycée Alexis de Tocqueville**

- en tant que titulaire :  
- Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :  
- Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

**- du LEP Saint Claude**

- en tant que titulaire :  
- Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :  
- Madame Valérie COPIN

**- du collège Canteperdrix**

- en tant que titulaire :  
- Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :  
- Monsieur Jean-Marc GARNIER

**- du collège Carnot**

- en tant que titulaire :  
- Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :-  
- Monsieur Jonathan TURRILLO

**- du collège Saint Hilaire**

- en tant que titulaire :
  - Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :
  - Madame Claude MASCARELLI

**- du collège Les Jasmins**

- en tant que titulaire :
  - Madame Dominique BOURRET
  
- en tant que suppléant :
  - Madame Marguerite VIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG, Monsieur DE FONTMICHEL, Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO (2voix).

**2014 - 267      CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
ANNEE 2014**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** le principe de subvention complémentaire à l'association Art et Education pour l'année 2014.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Art et Education,
- **AUTORISER** le versement de 9 450 €
  - Imputation : Service Jeunesse
  - Contrat Enfance Jeunesse 000 3602 - 6574 – 422 –1021 - 20321- ENFANCE
  
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2014.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 268      CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
AVANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2015**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** le principe d'acompte de subventions aux associations pour l'année 2015,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions,
- **AUTORISER** le versement des acomptes mentionnés ci-dessus  
Imputation : Service Jeunesse  
Contrat Enfance Jeunesse 000 3602 - 6574 – 422 –1021 - 20321- ENFANCE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 269      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LE CANNET RELATIVE AUX CHARGES DE  
FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS  
COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du Cannet concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2013-2014 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 270      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC MANDELIEU RELATIVE AUX CHARGES DE  
FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS  
COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Mandelieu concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2013-2014 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 271      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC VALLAURIS GOLFE JUAN RELATIVE AUX  
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES  
ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Vallauris-Golfe-Juan concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 272 BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION**

**Madame Dominique BOURRET**

- **ADOPTER** les modalités d'attribution définies :

1/ La Commune de Grasse doit être l'adresse fiscale du candidat,

2/ Si un étudiant souhaite bénéficier d'une bourse, il ne doit pas avoir interrompu ses études.

Cette condition ne s'applique pas aux étudiants reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

3/ L'étudiant doit être inscrit en formation initiale en France et dans un établissement d'enseignement public ou privé reconnu par l'Etat.

Il doit, par ailleurs, suivre des études supérieures à plein temps, relevant de la compétence du ministère de l'enseignement supérieur.

L'étudiant doit être titulaire du baccalauréat français avec mention "Très bien" pour une première demande de bourse. Le diplôme doit être présenté avec la demande de bourse.

L'étudiant doit avoir validé son année d'études précédente ou son baccalauréat pour prétendre à une bourse. En cas d'échec, le candidat ne pourra plus prétendre au bénéfice d'une bourse communale.

4/ Les revenus et les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer l'octroi et le montant éventuels de la bourse. Seules les ressources du foyer fiscal auquel est rattaché le candidat sont retenues : pour 2014/2015, sont pris en compte les revenus 2013.

5/ Sont exclus de la bourse communale

-Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires,

-Les personnes en détention,

-Les personnes inscrites à Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'aides à l'insertion et/ou à la formation professionnelle,

-Les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

L'attribution de la bourse communale est établie selon un barème de quatre niveaux de bourses correspondant au total de points calculé selon les critères suivants :

-Montant résiduel journalier par personne

-Situation familiale du foyer fiscal

-Nombre d'enfants à charge du foyer fiscal

-Niveau d'Etudes

-Lieu des Etudes

- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 273 CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES 2015**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** à faire l'avance de financement pour les frais de matériels des psychologues scolaires.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes ayant bénéficié du réseau des psychologues scolaires pendant l'année scolaire 2014-2015
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 274      CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE SUR LE COURS HONORE CRESP  
PLACE DE LA POISSONNERIE – PLACE DE L'ÉVÊCHE**

**Madame Valérie DAVID**

- **VALIDER** la création d'un marché hebdomadaire sur le Cours Honoré Cresp, Place de la Poissonnerie, et Place de l'Évêché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 275      HOMMAGES PUBLICS  
DENOMINATION D'UN CHEMIN PIÉTON ENTRE LA ROUTE DE SAINT MATHIEU ET LE  
CHEMIN DE LA MADELEINE INFÉRIEURE**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** la nouvelle dénomination d'un chemin piéton « PASSAGE DES MOULINIERS » localisé dans le secteur des Paroires, dont le débouché NORD se fait sur la RD7 dite Route de Saint Mathieu et le débouché EST sur le Chemin de la Madeleine Inférieure.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 276      CONVENTION VILLE DE GRASSE – AVENIR DE GRASSE  
ENTRAÎNEMENT AU TIR DE LA POLICE MUNICIPALE**

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

- **APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération pour trois années consécutives et reconductibles par tacite reconduction.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention entre l'Avenir de Grasse et la Ville de Grasse ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2015 et suivants de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 277      RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015  
REMUNERATION**

**Madame Brigitte VIDAL**

- **APPROUVER** le mode de rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 278 CITE REVES  
ATTRIBUTION DES BOURSES AUX LAUREATS**

**Monsieur Chems SALLAH**

- **ATTRIBUER** une bourse de : 450 € à Guillaume ALCAYDE
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 450 € à Marie-Lou BERTHIER
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Céline BOUSREZ
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 400 € à Célia BREMOND
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 900 € à Fabien COTTA
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 800 € à Charlotte DALMASSO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Jean-Philippe GHIGO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 500 € à Pauline GRAC
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Luna MENARDO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 450 € à Zao MENARDO
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 400 € à Simon MEURANT
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 500 € à Alexis RAYNAUD
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Roza SOPOSKI
  - **ATTRIBUER** une bourse de : 300 € à Florian ZAWADKA
- **DIRE** que le crédit correspondant est inscrit au BP 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 279 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT COMMUNAL  
GRATUITÉ POUR LES ÉLÈVES PARTICIPANT À L'HARMONIE MUNICIPALE**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **ADOPTER** la gratuité d'inscription au Conservatoire de Musique pour les membres de l'Harmonie Municipale de Grasse.

Madame BUSTAMENTE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 – 280 MOTION DENONCANT LE RAPPORT DES TRAVAUX DE CADENCEMENT DE LA LIGNE  
TER CANNES - GRASSE

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** la motion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 43 voix pour et 2 abstentions : Madame LAZREUG,  
Monsieur DE FONTMICHEL.

**QUESTIONS DIVERSES**

Grasse le, 11 décembre 2014



Le Maire,  
*u u.*  
**Jérôme VIAUD**  
Vice-président du Conseil général  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse